

Peters et François Delchef, l'un maître menuisier et charpentier, l'autre maître couvreur d'ardoises.

(Je prens à témoins les citoyens Doppagne, Decharneux, maîtres charpentiers, Thomson, menuisier ; Henchard et Delchef, maîtres couvreurs d'ardoises, et Falise, maître maçon, de les avoir provoqués plusieurs fois à se réunir pour se rendre adjudicataires de la démolition, en leur exposant qu'il y avoit de l'argent à gagner ; aucun ne voulut se hasarder, vu les dépenses à faire et les dangers à courir.

Je déclare donc que ne voyant aucun amateur, j'invitai le citoyen Gilbert Peters à faire cette entreprise, à calculer les dépenses à faire, et les indemnités à demander. Son embarras étoit l'argent qu'il falloit sur le champ.

Je lui promis d'engager mes amis à lui en fournir, pour commencer, jusqu'à une centaine de louis métalliques, car les ouvriers alors n'auroient pas monté si haut pour du papier ; cependant je n'avois pas le sou. La tour fut adjugée, mais les entrepreneurs ne voulurent commencer les travaux de la démolition qu'après avoir engagé mes amis qui avançaient les fonds et moi-même, à prendre part à l'entreprise. Et cette fois-ci je devins démolisseur avec quelque intérêt.)

Le public a dû voir avec combien d'intelligence cette tour a été détruite, sans qu'il en soit résulté aucun malheur ; opération unique, peut-être dans le même genre ⁽¹⁾.

A présent que l'on dise que nous avons gagné beaucoup d'argent, peu m'importe ; il eut été possible que cela fut, si le citoyen Gilbert ne se fut pas trompé sur la valeur du bois, qui, en général, n'étoit bon qu'à brûler, étant vieux, pour la plupart de cinq à six siècles.

Peu m'importe encore que l'on dise qu'en qualité d'administrateur d'arrondissement je ne devois prendre aucun intérêt dans une entreprise : je ne connois aucune loi, à la date de cette adjudication qui interdit à qui que ce soit de faire ou prendre part à une entreprise publique qui se fait à la chaleur des enchères et à l'extinction des feux.

Convenons-en, dit M. GUSTAVE FRANCOTTE en parlant de DEFRANCE ⁽²⁾, « les qualités ne lui faisaient pas défaut : travailleur infatigable, il a fourni un labeur énorme ; les rapports qu'il a rédigés, les lettres qu'il a écrites ne se comptent pas, aucun détail ne lui échappe ; il pourvoit à tout : les cahiers de charges sont dressés par lui, il dessine, quand il faut, des croquis indiquant les mesures à prendre, comme ce fut le cas pour le renversement de

⁽¹⁾ L'extrémité de la flèche de cette tour formait, avec le point le plus élevé de la Citadelle, une ligne horizontale. La double croix qui surmontait cette flèche pesait environ 1400 livres, elle avait plus de vingt-cinq pieds, le coq étoit plus gros qu'un fort mouton.

La destruction de la tour commença le 2 messidor (20 juin) 1795, et fut exécutée à l'aide de 25 et quelquefois 48 ouvriers, le 1^{er} vendémiaire (25 septembre) de la même année. (Baron Xavier VAN DEN STEEN DE JEHAY : *Essai historique sur l'ancienne Cathédrale Saint Lambert à Liège et sur son chapitre de Chanoines Tréfonciers*.)

⁽²⁾ *Destruction de la Cathédrale...*, etc. par GUSTAVE FRANCOTTE (ouvrage cité).

la croix dominant la flèche de la grande tour, tous les comptes sont vérifiés et réglés avec soin ».

Nous reproduisons ci-après le cahier de charges pour la démolition de la flèche de la grande tour ⁽¹⁾, une lettre de DEFRANCE concernant cette démolition ainsi qu'une réduction au tiers du croquis qui accompagnait cette lettre ⁽²⁾.

*
* *

ADMINISTRATION CENTRALE DU DÉPARTEMENT DE L'OURTHE

Séance du 15 prairial an 3 (3 juin 1795)

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS

*Pour le rendage de la Grande
Tour de la Cathédrale
pour le 1^{er} Messidor
[19 juin 1795]*

L'Administration rendra au plus offrant et dernier enchérisseur la démolition de la Grande Tour de la ci-devant Cathédrale, depuis l'appui de la charpente qui a soutenu les cloches, jusqu'au sommet du clocher, la maçonnerie et les deux charpentes, le 1^{er} messidor prochain, 19 juin 1795, Vieux Style, aux dix heures du matin, à son bureau des travaux publics, aux clauses et conditions suivantes :

Article 1^{er}. — Les reprenneurs auront à leur profit tous les bois, les fers, les plombs, les cuivres et les pierres de la maçonnerie, jusqu'aux dits appuis de la charpente, qui est à peu près au niveau de la voûte de l'église.

Article 2. — Les reprenneurs devront mettre la main à l'œuvre d'abord après l'obtention.

Article 3. — Ils devront avoir démoli la partie reprise au premier vendémiaire prochain, qui revient au 22 septembre Vieux Style.

Article 4. — Ils seront responsables des dommages qu'ils pourront occasionner aux maisons des environs.

Article 5. — Ils pourront déposer leurs matériaux dans deux espaces de terrain différents ; savoir, dans un espace de soixante pieds carrés sur la place aux chevaux, et un pareil sur la place Verte.

Article 6. — Ils feront charrier les décombres dans la branche de rivière qui commence à la Venne dite des Prêcheurs, à l'endroit immédiatement au-dessous du passeur d'eau, et le versement devra commencer à la pointe de cette Isle, en continuant par le canal de l'eau, communément dite Eau aux Reines, qui va finir aux murs du Grand Collège. Ils devront suivre le nivellement qui leur sera indiqué qui est la hauteur de la dite Venne.

Article 7. — Ils devront descendre les deux cloches qui sont encore restées dans cette tour, sans les endommager, et les faire conduire dans le local du ci-devant Palais où se trouve les cloches du Carillon.

⁽¹⁾ Archives de l'Administration centrale. Registre n° 148, page 239-241.

⁽²⁾ Des copies de ces différentes pièces nous ont été données, il y a une dizaine d'années, par le regretté Docteur J. ALEXANDRE, ancien archiviste provincial et Conservateur du Musée archéologique liégeois : elles n'ont, à notre connaissance, jamais été publiées ; nous les reproduisons textuellement.

Article 8. — Ils auront à se procurer toutes les ustencilles nécessaires.

Article 9. — Ils auront la ration militaire pour 25 ouvriers, comme s'il travaillaient à la journée, ou par économie, jusqu'au premier Vendémiaire.

Article 10. — Si dans le terme prescrit la démolition n'est pas complète, et les décombres emportés, l'administration se réserve de la faire démolir et transporter le résidu aux frais des repreneurs.

Article 11. — Les matériaux qui s'extraient de cette Tour, seront et resteront obligés et hypothéqués pour assurance et accomplissement de toutes les conditions.

Article 12. — Les amateurs pourront monter dans la dite Tour pour en examiner l'importance, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, jusqu'au jour du rendage, parmi un billet d'entrée, délivré par le chef du bureau des travaux publics de l'Administration, billet qui ne se donnera que depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à cinq.

Fait le 15 prairial, l'an 3^e de la République Française.

VANDERHEYDEN A HAUZEUR, président.

J. E. DUFOUR, secrétaire général.

*
* *

N^o 3853 ind[icateur]
Reper[toire]

6^{me} BUREAU. TRAVAUX PUBLICS.

Les Citoyens henchard Maitre ardoisier et dopagne Maitre charpentier viennent vous exposer leurs regrets de voir passer dans d'autres mains, la démolition de la Cidevant Cathédrale, eux qui enhardis par leurs Civismes sont montés sur le toit et la tour de Cette Eglise tandis que le Canon de L'ennemi Campé a la chartreuse pouvoit les atteindre ⁽¹⁾.

ils croient qu'à ce titre ils auroient dus être Continué dans Cette démolition mais Comme il savent que vous allez faire démolir la tour de Cette Eglise, ils demandent que vous vouliez leur accorder Cet ouvrage sous la surveillance de L'arcitecte Dukers pere ou le fils, en y ajoutant si vous voulez le Citoyen Dreppe boumester de la Commune; ils y emploieront 50 ouvriers, ils promettent de faire le tout avec Celerité

vous observe qu'effectivement ils ont eut le courage de monter sur cette eglise en presence de L'ennemi, et qu'il n'ont pas Craint son retour.

il vous observe aussi que le Citoyen henchard a continuellement été occupé a la Cathedrale et dans les maisons d'Emigrés.

quand a dopagne je ne sais pourquoi depuis environ 4 a 5 semaines il n'a pas des ouvriers a cette Cathédrale :

il ne paroît pas que parce qu'ils ont été les premiers employés a l'enlèvement des plombs, bois etc. pour le service des armées ils doivent

⁽¹⁾ Le 22 Thermidor an 2 (9 août 1794) Henchard et Dopagne commencèrent à enlever le plomb des toitures de la Cathédrale, au risque d'être tués par les batteries autrichiennes placées à la Chartreuse et dirigées sur la Citadelle occupée par les Républicains français.

exclure les autres Maitres de ce travail, qui auroient vraisemblablement bravé L'ennemi Comme eux s'ils eussent été commandés.

il ne paroît pas non plus qu'il soit nécessaire d'employer 50 ouvriers d'abord mais seulement une 12^{me}, ils s'embarasseroient les uns les autres sur la tour, d'ailleurs je ne vois pas la nécessité de faire Concourir L'architecte dukers, et le boumester de la Commune a Cette démolition, surtout qu'après Conférence et dissertation avec Ces deux maitres, il paroît qu'ils ne veulent point entreprendre Cet ouvrage de la tour qu'en la démontant pièce par pièce.

d'un autre Cote le Citoyen delchel maitre ardoisier également bon maitre et bon patriote presente aussi une petition, il demande d'être également associé a cette démolition de la tour, il propose meme des moyens d'exécution assez prompts pour emporter la croix tout d'une pièce sans faire grand appareil d'Echafaudage; entre plusieurs idées qu'il m'a Communiqué voici Celle a laquelle il tient le plus et que j'adopterois de préférence.

il veut, immédiatement au dessous de la Croix ou elle est enfourchée, decouvrir le bois, L'echancrer ensuite du Côté qu'il voudra la faire tomber, ensuite dresser un petit echafaudage a Cette echancrure pour y faire un feu a l'entour, Contenu par un Cerceau de fer a charnière en enduisant le dessous, ainssi que le dessus, de terre mouillée argilleuse. ensuite au moyen d'une Corde attachée au haut de la tour, avec un bout de chaine pour la partie qui pourroit toucher au feu, laquelle Corde repondroit a un rouleau affermi a la terre ou au moyen d'une manivelle, on tiendrait de la commencement que le feu s'allumeroit la Corde tendue de manière qu'à mesure que Cette tige bruleroit on tireroit la Corde, Ce qui infailliblement la feroit pencher du Cote qu'on voudroit la verser, et aussitot qu'elle seroit a terre, ce serait de monter sur la tour pour dissiper le feu et le Couper a la tige qui portait la Croix.

voiez citoyens, si vous voulez adopter Cette manière de descendre la Croix ou Celle de la démonter par un echafaudage ou une espece de mat qui serait dressé, et ou une poulie suspendue au haut enleveroit la croix pour la laisser descendre peu a peu.

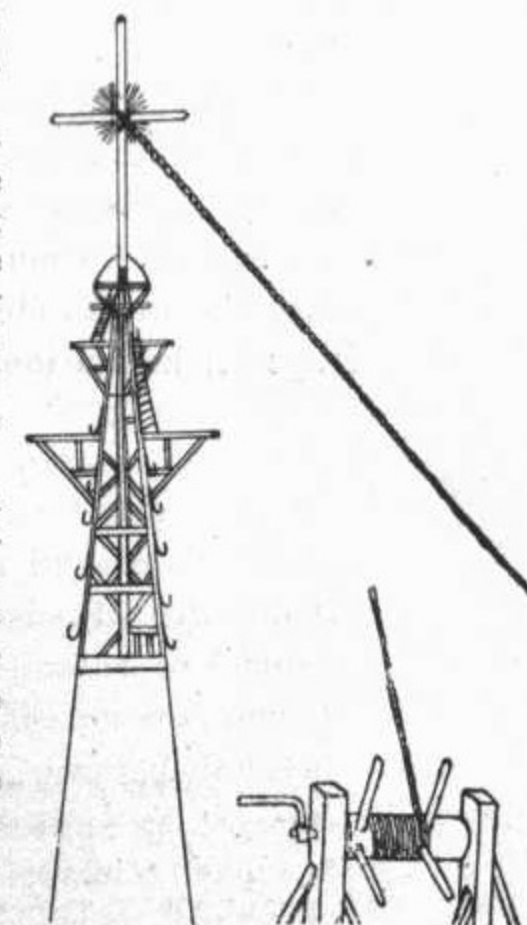
quelque soit le mode que vous adopterez, je demande que ces deux maitre ardoisiers Concourrent avec le charpentier dopagne a y mettre des ouvriers, en laissant Cependant a un seul la direction du tout afin qu'en cas d'évenement imprevu la responsabilité reste sur celui là seul

Defrance (paraphe)

[Sans date, mais en 1795, au mois de juin]

*
* *

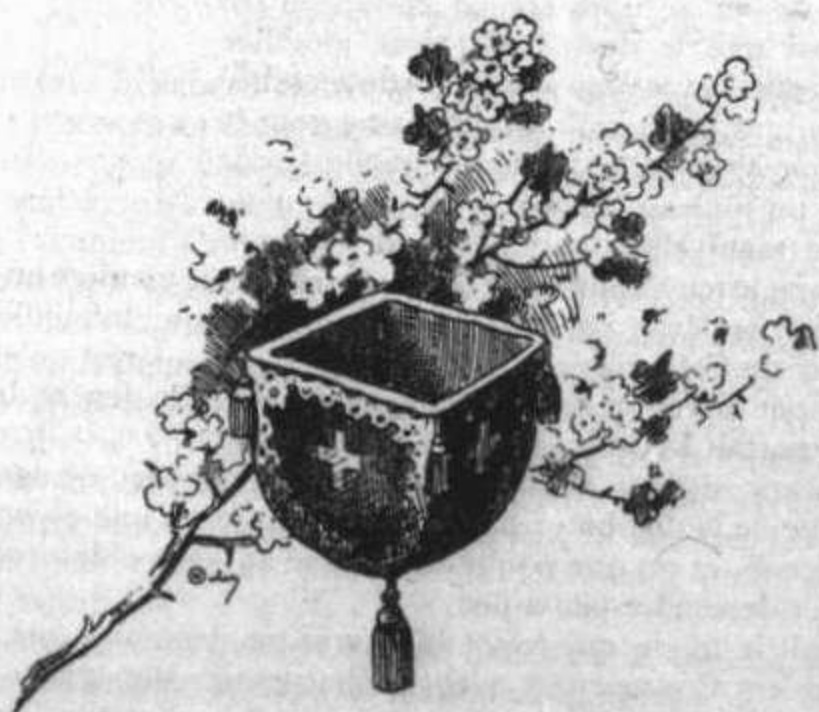
Nous terminerons en rappelant que « sur les ruines de la grande tour fut célébrée, le décadi 20 vendémiaire an 3 (12 octobre 1795),



la grande fête patriotique pour la réunion du ci-devant pays de Liège à la France. On déploya un grand drapeau tricolore sous lequel s'étendait un transparent allégorique et analogue à la fête du jour. Il représentait la France plaçant la flèche du département de l'Ourthe dans le faisceau départemental et foulant aux pieds les attributs de l'Eglise et de la Royauté. Le soir les ruines furent illuminées » (1).

Des vieillards nous ont dit avoir encore vu, dans leur jeunesse, quelques débris de la Cathédrale, entre autres une partie des fameux degrés de Saint Lambert et un fragment de mur de la grande tour. Ce mur appartenait encore à des maisons et pour cette cause n'avait pas été démoli. Il atteignait la hauteur du second étage des habitations voisines.

JEAN SERVAIS.



(1) Baron Xavier VAN DEN STEEN DE JEHAY : *Essai historique sur l'ancienne Cathédrale S. Lambert à Liège et sur son chapitre de Chanoines Tréfonciers.*



Le Pèlerinage à Saint-Servais à Stamburges.

Stamburges, situé à vingt kilomètres d'Ath, à vingt-deux kilomètres ouest de Mons, est un intéressant village de 2.000 habitants, dont un grand nombre, connus sous le nom de « Campenaires », colportent tant à l'intérieur du Royaume qu'en France, des marchandises diverses, mais principalement des tissus. Le colportage s'est, à l'heure présente, presque exclusivement limité à ce dernier article, mais autrefois les « baudets » des campenaires servaient à transporter aussi tricots, couvertures en laines, peaux de lièvres, de lapins, de fouines, de renards, de sangliers, fruits secs, poisson salé, chiffons, vieux métaux, etc. Les ânes (qui existaient naguère dans toutes les maisons de ce village) ont disparu et sont remplacés par quelques chevaux et automobiles, mais surtout par le chemin de fer.

Ce colportage intensif a son origine dans l'absence des ressources locales. La moitié du sol est, en effet, occupée par la forêt, et le reste, de nature généralement sablonneuse et aride, n'offre guère une culture rémunératrice. Les bonneteries et l'exploitation de carrières de sables et de grès ne sont pas non plus suffisamment importantes.

Cette diffusion d'un élément local à travers tout le pays, bien faite, semble-t-il, pour faire perdre à la population un caractère personnel, a plutôt contribué à lui en attribuer un tout à fait spécial, bien marqué au milieu de l'esprit général des villages voisins.

Avec la facilité actuelle des communications, le campenaire part le lundi ou le mardi pour se livrer au colportage et rentre chez lui dès le jeudi ou le vendredi : « sa semaine » est terminée; il s'occupera un peu de son intérieur.

Le campenaire est affable, jovial. Ses habitudes de voyage et sa pratique commerciale l'ont rendu rusé. Dès l'enfance, il se trouve, si l'on peut dire, à l'école d'un machiavélisme atavique déconcertant pour le rural le plus défiant.

La plus grande animation existe dans la vie locale. Des sociétés concurrentes organisent des représentations dramatiques qui font affluer les spectateurs à des lieues à la ronde.

Au milieu des tendances modernistes les plus audacieuses, une antique tradition est restée vivace et chère aux campenaires : c'est le culte de Saint-Servais.

* * *

Une brochure publiée par le clergé ⁽¹⁾ « pour faire connaître et aimer davantage Saint-Servais » donne une brève biographie du saint. La préface fait allusion aux traditions et rites que nous allons relever ici quand elle dit, à propos de l'esprit dans lequel doit se faire le pèlerinage : « Il y a sur ce point des erreurs, des pratiques superstitieuses et blâmables que notre sainte Religion ne peut pas approuver. »

Saint-Servais, issu d'une ancienne noblesse, fut élevé, par son mérite, vers l'an 335, au siège épiscopal de Tongres. Il se distingua au Concile de Rimini, tenu en 359, contre les Ariens.

Il gouverna son peuple avec vigilance, prédit l'invasion des Huns et fit, en 382, un pèlerinage à Rome pour implorer l'intervention des apôtres Pierre et Paul, en faveur de son troupeau. Peu de temps après son retour il se retire à Maestricht où il meurt après quarante sept ans d'épiscopat. La légende ajoute qu'un grand nombre de miracles s'opérèrent à son tombeau ⁽²⁾.

Saint-Servais est honoré à Namur, à Saint-Servais, à Beaumont, à Dergneau, etc. Le culte qu'on lui rend à Stambruges date de la plus haute antiquité.

« Dès la domination romaine — dit l'auteur de la brochure déjà citée — une route militaire reliait Cambrai à Cologne, en passant par Bavai, par le Hainaut actuel, puis par les villes de Tongres et de Maestricht. On comprend donc que les foules de pèlerins qui se rendaient au tombeau de Saint-Servais, laissèrent dans notre

⁽¹⁾ *Saint-Servais, évêque de Tongres, patron de la paroisse de Stambruges*. Louvain, Peeters, 1904 ; in-32 (32 p.), 15 cent. (Anonyme).

⁽²⁾ *Acta Sanctorum*, XIII Mai.

pays les vestiges d'une piété persistante jusqu'à nos jours. Il n'est pas même téméraire de penser que l'infatigable apôtre vint en personne visiter notre pays et y jeta les premières semences de la foi catholique. »

Quoiqu'il en soit, nous savons que l'autel de Stambruges, dédié à Saint-Servais, fut donné à l'Abbaye de Saint-Ghislain, en 1138. Le pape Lucius III, par une bulle datée de Viterbe, en 1183, confirma cette possession à l'abbaye ⁽¹⁾.

L'église actuelle, de style toscan, ne date que de 1831, l'ancien édifice ayant été détruit, en 1828, par la foudre.

Pas plus que l'église, la statue et le reliquaire de Saint-Servais ne peuvent nous renseigner sur les débuts du pèlerinage. La statue du saint date du XVII^e ou XVIII^e siècle. Elle a soixante-dix centimètres de hauteur et ne possède aucun mérite artistique.

La relique de Saint-Servais consiste en une parcelle d'os, renfermée dans un reliquaire ayant la forme d'un avant-bras, en laiton, deux doigts se trouvant dans la position bénissante. Une ouverture rectangulaire et recouverte d'un verre a été aménagée au milieu. Cet objet a quarante-quatre centimètres de longueur. Il est sans caractère artistique et n'est pas antérieur au XVII^e siècle.

Notons que la peste fit, en 1636, d'effrayants ravages à Stambruges, ravages qui contribuèrent sans doute au développement du culte rendu au saint patron de la localité.

* * *

C'est le 13 mai de chaque année, jour de la fête de Saint-Servais, que commence la neuvaine de prières en son honneur, pendant la durée de laquelle de nombreux pèlerins affluent chaque jour et de tous les coins du Hainaut.

La grande ducasse de Stambruges a lieu le dimanche qui suit le 13 mai. C'est ce jour que l'affluence des pèlerins est la plus grande et qu'a lieu la procession dite « tour de Saint-Servais », à laquelle participent des groupes compacts d'hommes récitant le chapelet.

Les pèlerins se sont munis d'une baguette de coudrier qu'ils ont dépouillée, en forme de spirale, d'une partie de son écorce. Ils font trois fois le tour de l'église, à l'intérieur, et, en passant la troisième

⁽¹⁾ *Monuments pour servir à l'histoire des provinces*, publiés par le Baron DE REIFFENBERG, t. VIII.

fois près de la statue du saint, ils mettent dans le tronc une offrande et font, avec leur bâton, des signes de croix, soit sur les quatre côtés de la statue, soit pour certains, à l'endroit du corps correspondant à celui de la personne ou de l'animal qui souffre et dont ils implorent la guérison.

Le grand nombre de pèlerins qui se succèdent rend l'accomplissement de cet acte assez difficile, et, en réalité, c'est frapper sur le saint que font la plupart des pèlerins : on dit d'ailleurs vulgairement « battre Saint-Servais ».

Le « bâton de Saint-Servais » (prononcez : *Saint-Selvée*), est précieusement remporté comme une relique, qui doit rendre la santé aux malades.

Les pèlerins consciencieux ont préalablement donné à baiser à leurs bestiaux, la pièce de monnaie qu'ils présentent dans le tronc de Saint-Servais. Après avoir battu la statue ils se dirigent vers l'offranderie où ils baisent la relique. Ils achètent là des « coupons » de mèches qu'ils font brûler.



Ils se procurent également un drapelet, qu'ils ne portent pas à leur bâton, comme on pourrait le croire, mais qu'ils destinent à être affiché dans la chambre du malade ou dans l'étable, suivant le motif du pèlerinage.

Ce drapelet figure un pèlerin jetant ses béquilles aux pieds du saint évêque représenté mitre en tête et crosse en main. Dans l'angle aigu inférieur, se trouvent une jeune personne agenouillée et une tête de vache. Ce dessin est encadré de légers traits. Comme inscription : S. SERVEAIS PRIEZ POUR NOUS.

Le drapelet n'a rien d'une œuvre d'art. Le cliché en bois est conservé par le sacristain. On ne possède aucun document qui le concerne.

Durant la neuvaine, à la brune, de nombreuses femmes vont se placer, pour point de départ, sur le parvis de l'église et de là, font à travers le village le tour traditionnel de la procession du saint, en récitant le chapelet. Des hommes — et de ceux qui ne vont jamais à l'église — ne manquent pas de faire cette dévotion pendant la nuit. En réalité, il n'est presque personne de Stamburges qui ne pratique la dévotion à Saint-Servais.

Une confrérie de Saint-Servais existait jadis et c'est à elle qu'il faut vraisemblablement rattacher l'existence d'une maison dite « de Saint-Servais », disparue aussi et dans la cour de laquelle l'Administration communale fit construire, en 1826, une salle d'école.

Notons en terminant qu'une croyance populaire, répandue dans toutes les communes voisines, veut que les endives et scaroles, semées « quand la procession de Stamburges sort de l'église » ne montent pas en graine, privilège qui est également attribué au jour de la fête de l'Ascension.

FÉLICIEN LEURIDANT.





PAGES DE CHEZ NOUS.

La Reine des Eaux.

A Paul Gille.

Reine des eaux luxembourgeoises, comment traduire ton charme ineffable, ta grandeur et ton mystère, et l'harmonie de ta beauté qui se module, idéale et diverse, au gré des sites, des heures et des saisons?

L'Ourthe encaissée entre ses rochers romantiques, la Lesse capricieuse et folle, bonsculée à regret entre ses promontoires et qui s'allonge, paresseuse, au long des prés verts comme pour goûter après ses tourmentes la quiétude d'un havre de paix, offrent au spectateur l'attrait d'un pittoresque décor, d'une fantaisie outrancière, d'un imprévu parfois paradoxal; des contrastes saisissants entre l'âpreté sauvage des rocs boisés et la grâce souriante des rives herbeuses, entre le tumulte des petits flots rageurs et le calme des eaux moirant le reflet des ciels mouvants et des sombres feuillées.

Mais toi seule, ô Semoy, sais unir ces attraites et combiner ces contrastes sans heurt et sans effort, et garder au cours d'une surprenante variété de formes et d'aspects ta magnifique grandeur et l'émotion prenante de ton sourire énigmatique.

Malgré tes méandres sans nombre, tes roches étrangleuses, tes courants brusquement épanchus en nappes profondes et les îlots tachetant le miroir de tes eaux, tu sais d'instinct éviter le fantasque et l'étrange, et les violences des lignes et des couleurs.

Comme tu la connais pourtant, cette magie des tons et des formes, et avec quel art prestigieux tu sais en tirer parti! De Chiny à Lacuisine, dans cette gorge étroite et solitaire où tes eaux, bruissant parmi le gravier, franchissent en cascates

l'obstacle des pierres éboulées, tu pouvais te contenter d'être romantique. Tout s'y prêtait, depuis le profil fantastique des roches jusqu'aux silhouettes des hérons et l'éclair saphirin des martins-pêcheurs.

Or, puisque tu le permets, suivons ton cours depuis le double rocher du Paradis jusqu'au-delà du Goffe Penco, dans la barque au glissement lent que le batelier pousse à l'arrière, jambes nues, et dont le fond plat racle par instants ton lit pierreux. Que ce soit aux heures printanières où la gamme des verts parmi la luxuriance des fleurs épanouies chante le plus exquisement sous la clarté diffuse du soleil; ou par ces matinées automnales qui dans l'écrin des mousses et des lichens allument l'éclat féérique des ors, des bruns, des roux, des ocres et des carmins: jamais l'œil charmé ne s'écartera devant la singularité d'un de tes sites ni les lèvres ne proféreront le cri d'une stupeur admirative.



Car ce que l'on éprouve, ce n'est pas l'étonnement d'un spectacle inattendu, d'une prouesse insoupçonnée, c'est une sorte d'extase irréfléchie, de béatitude inconsciente, d'émotion rêveuse et profondément attendrie à la révélation de l'intégrale beauté.

C'est qu'en vérité tout en toi, par toi, autour de toi, paraît logique, normal, naturel. Jusqu'en leurs fantaisies les plus originales, tes décors semblent toujours le cadre adéquat à ton caprice du moment.

Que tes eaux, baignant le pied de maisonnettes rustiques, égayent

de leurs murmures la vie quiète des hameaux, tracent parmi les prés d'émeraude la double ligne serpentante de tes bords étoffés de saulaies, agrafent leur ceinture moirée sur la croupe molle des collines, longent les versants, fauves des récentes coupes ou tout verdoyants de la splendeur des bois, roulent leurs courants noirs parmi les gorges et les ravins, s'attardent en caresses autour de minuscules archipels au creux de vastes cirques où les carrés de tabac groupent leurs verts panaches de larges feuilles lancéolées; qu'elles fassent tourbillonner leurs gouffres au pied des roches ou déroulent en boucles gracieuses leur replis sinueux : c'est toujours la même impression de grandeur sereine et d'incomparable poésie qui se dégage de tes multiples aspects.

Tes vallons sont des Temples de silence et de rêve où le frisson de l'herbe à la brise, la voix confuse des bois en pente, les frais gazouillis dans les taillis, les jeux des poissons aux profondeurs de ton cristal limpide, parmi les longues chevelures vertes se dénouant au gré de ton cours, palpitent d'une inexprimable douceur de vivre qui inonde le cœur et scande ses battements au rythme large et puissant de la Nature.

La Nature ! Nulle part peut-être, elle ne révéla mieux la divine majesté de sa Beauté inviolée. Dès l'instant où,

comme aux jours ingénus d'autrefois
L'aube glisse en silence à la cime des bois,

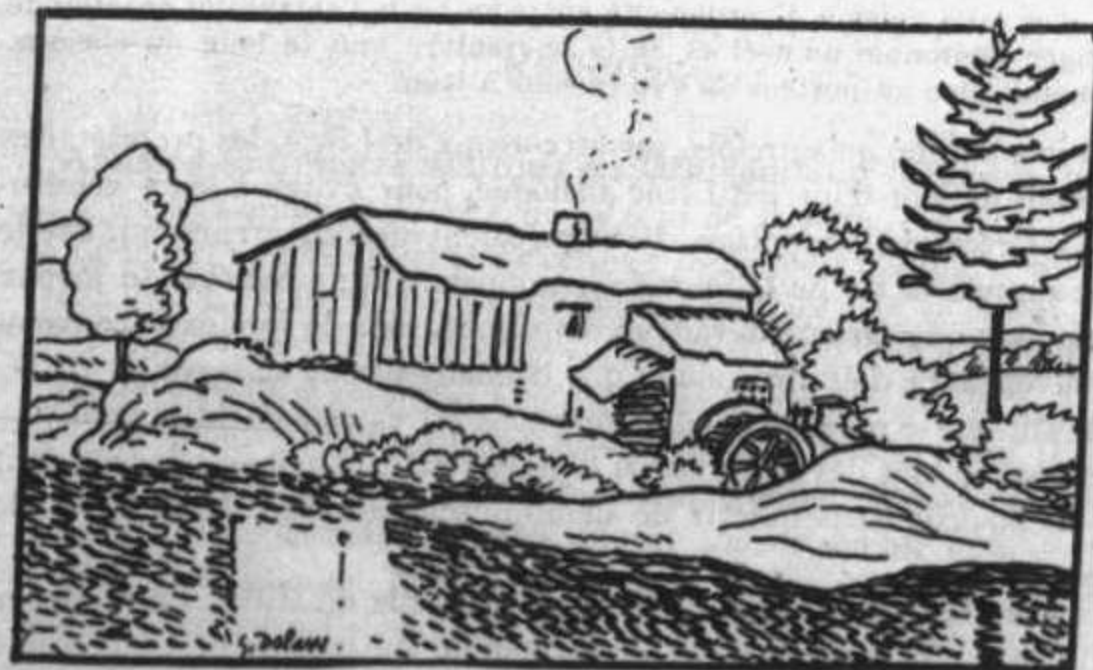
jusqu'à l'heure, ô Semoy ! où le soir enveloppe de ses voiles bleuâtres tes grâces endormies, tout semble, près de toi, vivre d'une vie mystérieuse. Tes Dames, tes gentes Fées, n'ont point quitté tes lieux chers à leurs ébats. Qui sait te comprendre les devine déployant la gaze soyeuse de leurs ailes dans le brouillard laiteux dont se délivre en se jouant, aux lueurs du matin, ton paresseux geste d'éveil. Les nymphes, quand nul bruit de pas ne les effare, doivent sûrement, sur le gazon des prés, dorer leurs chairs nacrées aux baisers du soleil, et les naïades assises sur tes berges tordent comme jadis leurs blonds cheveux tout ruisselants des perles de tes ondes. Le grand Pan anime ton domaine comme aux antiques jours, et, jusqu'en leur ossature de pierre, imprègne de son âme tes collines moutonneuses.

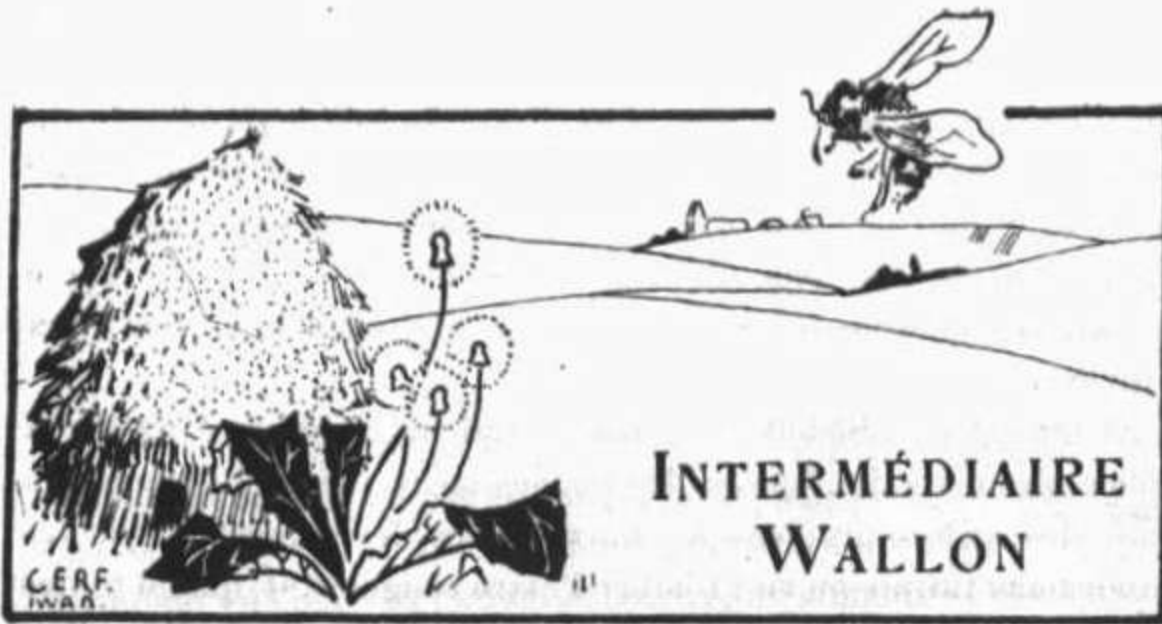
S'échelonnant en arrière-plans jusqu'aux lointains violacés, les côtes s'allongent avec l'élégance nerveuse et souple de félins au repos, arquent leur dos veloureux que l'épaisseur des halliers ombre par endroits d'une tache vibrante d'outremer — à moins

que l'automne fastueux ne jasse leur fauve fourrure de la rouille du chêne, du jaune clair du bouleau ou du rouge-vif de l'érable; et leur promontoire busqué — sous la toison crêpue que le roc crève tout au bas, de sa masse corrodée — semble une tête à crinière embroussaillée tendant son muflle au fil de tes eaux fraîches.

Et ton pays, ô Semoy ! est aussi celui de la lumière légère et douce, des ciels limpides et des nuages merveilleux. Et quand, du haut des crêtes propices à l'harmonieux développement de tes panoramas infinis on voit tomber l'astre rougeoyant, quand toutes tes voix s'assoupissent, que se fondent tes lignes molleuses et que les molles écharpes des Fées voilent pour la nuit tes contours imprécis, ton silence lénifie comme un baume, ta noble et majestueuse grandeur se fait plus conquérante; et dans la tendresse reposante de ton divin sommeil, dans le charme émouvant de ton mystère intensifié s'affirme plus fortement ton double pouvoir de pacificatrice des cœurs et de façonneuse d'âmes.

AUGUSTE VIERSET.





Questions.

Une muselière à gourmands. — On lit sous ce titre, dans le *Magasin pittoresque* de 1869 (t. 37), p. 32, l'amusante note qui suit :

Cette muselière, inventée par la finesse villageoise, dans les campagnes russes, est tout simplement une chanson. Lorsqu'on fait cueillir des framboises, par exemple, dans le potager, on donne l'ordre aux jeunes filles qu'on en charge de chanter en chœur. Ainsi occupées, dit le poète russe Pouchkine, elles sont empêchées d'introduire le fruit du Seigneur entre les lèvres sensuelles de leurs bouches rosées.

Une malice semblable était en usage autrefois dans le Midi. Lorsque le chef de famille envoyait, de sa table, quelque friandise à quelque favori dans une salle voisine, il ordonnait au page ou à l'enfant qui en était le messager d'entonner un Noël et de le poursuivre tout le long du chemin. Forcé était bien au porteur de s'en revenir à jeun.

On m'a affirmé qu'autrefois, sur les coteaux de Liège, les propriétaires vigneronns usaient d'un petit truc analogue pour éviter à leurs vendeurs un excès de grappillage. Ils engageaient des chanteurs qui, dès le début jusqu'à la fin de la journée, entonnaient sans relâche de joyeux crâmnions que chacun devait accompagner, sous le prétexte convenu que la vendange doit être gaie et que la chanson aide au travail.

On sait que le répertoire des crâmnions est extrêmement étendu.

Comme ce sont des chansons où le soliste et le chœur se relayent, tout au plus pouvaient-elles servir de demi-muselières. Mais il n'y a pas de petits profits....

La même coutume existait-elle sur les coteaux de Huy ? La vendange y est encore pratiquée aujourd'hui et, comme une communication récente d'un de nos collaborateurs l'a fait voir, il ne manque point en cette région de souvenirs relatifs aux anciennes coutumes des vigneronns. O. C.

Compendieusement. — Le signataire du premier article paru dans le dernier fascicule de *Wallonia*, page 286, 4^e alinéa, n'est-il pas tombé

dans l'erreur signalée par LITTRÉ, à propos de la signification du mot *compendieusement* ? GÉRUZEZ avait dit : « Ce mot exprime si bien le contraire de ce qu'il signifie, que bien des gens y sont pris et lui donnent le sens de *longuement*. Or, il signifie : en abrégant. »

Ce qualificatif se retrouve dans le même fascicule, quelques pages plus loin (page 314, 4^e alinéa).

Parlant de l'ouvrage de DOGNÉE, intitulé *Liège*, votre correspondant ajoute ces mots : ouvrage de vulgarisation, certainement le plus *compendieux* de tous ceux qu'on ait écrit sur la cité. UN PURISTE.

Voici la phrase de M. Félix Magnette, incriminée par notre puriste correspondant :

« Nous ne nous attarderons pas non plus, — la chose est trop connue, — à l'épisode, narré *compendieusement*, du banquet de Warfusée, de la mort de S. La Ruelle et du juste châtiment que subit le traître. »

A notre avis, sur la question soulevée et sur toutes celles de même ordre qui pourraient d'aventure être posées, il convient de se référer aux autorités successives en matière d'orthographe et de signification des mots, car c'est à elles à nous dire ce qui est abus ou erreur dans l'évolution de la langue et ce qui est acquisition normale.

Or, le *Dictionnaire général* de HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS, qui est le « Littré » de notre époque, semble bien innocenter nos collaborateurs, car il donne en ces termes le sens des mots signalés :

« *Compendieux* : qui résume l'ensemble. *Compendieusement*, en résumant l'ensemble ; et, par extension, néologisme, sous l'influence de dispendieusement : en entrant dans tous les détails. » N. D. L. R.

Réponses.

Artistes sculpteurs wallons en Wurtemberg (ci-dessus, p. 228).

— Il y eut, comme architecte de la cour de Bavière, François Cuvillies ou Cuvelier, né à Soignies le 23 octobre 1695, mort à Munich le 14 avril 1768. Voir E. MATTHIEU : *Biographie du Hainaut*. S.

Les Femmes wallonnes : ce qu'on en a dit (XVIII ; XIX, 34, 194, 231, 312). — Le poème sur Liège, analysé dans le dernier n° de *Wallonia* par M. le Professeur MAGNETTE, traite à différentes reprises des femmes liégeoises. Voy. les textes, p. 287, 289 et 296. Il semble qu'il y ait une certaine contradiction dans ces diverses appréciations, sur un point délicat.... pour les Liégeois : dans l'extrait de la p. 289, GUÉRINEAU dit (en vers) qu'à Liège, de son temps, la femme était presque toujours la maîtresse au logis ; p. 296 il affirme (en prose) n'avoir pas été généralement le témoin de cette dernière assertion. Que faut-il croire, la prose ou bien les vers ?

LEGIA.

Aubette, mot français (XVII). — D'un article intitulé *Belgicisms*, par le comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie*, 1911 (t. LXIII, p. 451) :

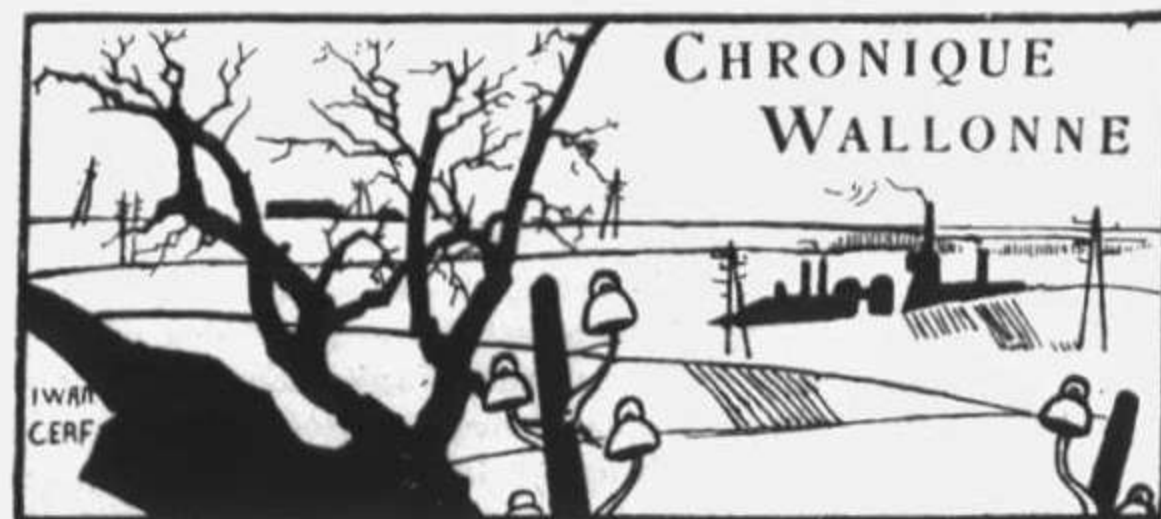
« AUBETTE, toute espèce de petite baraque servant à un établissement provisoire, tel que kiosques de marchands de journaux, water-closets, bureaux d'omnibus, de bateaux, etc.

» Ce mot, employé très fréquemment en Belgique par toutes les classes de la société, n'est plus usité en France que comme terme d'administration militaire, indiquant le bureau où les sous-officiers d'une garnison ou d'un établissement maritime vont à l'ordre.

» On trouve *Aubette* (écrit *Eaubette*) dans une lettre de Robespierre, publiée par l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 30 septembre 1901, colonne 472. On sait que Robespierre était d'Arras. Dans le même *Intermédiaire* (20 avril 1904, col. 571), il est dit qu'*aubette* signifiait à Arras, à l'époque dont il s'agit : poste de contrôle, poste de garde, probablement parce que ces sortes de postes sont souvent établis dans des baraquements.

» L'origine d'*aubette* me semble très obscure. Littré et Godefroy en font un simple diminutif de *aube* « à cause que l'on va d'ordinaire à l'ordre de bon matin ». Cette étymologie est, selon nous, beaucoup trop simple. Elle a, d'ailleurs, le défaut de prendre uniquement pour base la dernière application — actuelle — en français, du mot *aubette*, et oublie à dessein que ce mot signifiait, non pas seulement les baraquements militaires où l'on allait aux ordres, mais toute espèce de baraquements.

» Peut-être pourrait-on chercher l'origine d'AUBETTE = baraque en bois, dans le vieux vocable AUBEAU, peuplier, d'où par extension toute espèce de bois blanc (alba). Cfr. *Aubier*. (V. Lacurne, voc. *Aubeau*.) »



La défense wallonne ⁽¹⁾

Contrainte et intolérance. — La loi Coremans-de Vriendt venait d'être votée : elle disposait que deux cours dans les athénées des Flandres se feraient en flamand ; c'était en 1883. M. Van Humbeeck, ministre de l'instruction publique, ouvrit une enquête sur l'application de la loi. A Anvers, l'avis des pères de famille fut presque unanime contre le régime bilingue. Il en fut de même à Louvain, et ailleurs. Une enquête faite en 1889 à Gand par la courageuse Association flamande donna les mêmes résultats. La loi fut appliquée et renforcée.

Rappelons que M. Van Cauwelaert s'est opposé à l'établissement de sections wallonnes dans les athénées flamands, sections que la loi de 1910 rend accessibles *seulement* aux enfants nés en Wallonie ou fils d'un père ou d'une mère nés en wallonie.

A la même séance de la Chambre, cet honorable député a demandé que des Ecoles spéciales fussent créées à Liège pour les enfants de Flamands immigrés.

M. Van Cauwelaert s'occupe de nous, pauvres Liégeois : évidemment les députés se doivent à tout le pays. M. Van Cauwelaert nous défend donc. Il nous défend bien, très bien, on ne peut mieux : il nous défendra un jour... de parler français.

* Quelques faits cités par l'*Antiflammingant* du 15 juin.

Novembre 1910. Université populaire de Molenbeeck. Conférence sur la culture française en Belgique au moyen âge. Des flamingants répandus

⁽¹⁾ Nous prions le lecteur d'excuser l'interruption de cette chronique. L'état de notre santé ne nous a point permis de la faire avec plus de régularité. Qu'il nous soit permis de solliciter la collaboration de chacun. Plusieurs nous ont fort gracieusement aidés. Nous les en remercions. On nous rendra le plus grand service en nous envoyant un article, un fait divers, un renseignement, pourvu que la source soit indiquée avec précision.

dans la salle empêchent par leurs hurlements l'orateur de placer le premier mot, parce qu'il ne parle pas... en flamand. La police vient fermer le local.

Quelques jours plus tard, conférence de M. Dauge, professeur à l'Université de Gand : la scène est à Bruxelles dans les Salons Modernes ; la Ligue wallonne du Brabant organise la séance. Vociférations flamingantes, bousculades, la police expulse les perturbateurs.

Décembre 1910. Assemblée générale de la Ligue wallonne, au Cygne, Grand'Place. Des flamingants occupèrent la salle avant les membres de la Ligue : cris sauvages, expulsions, vacarme perpétuel sur l'escalier, invectives.

9 juin 1911, à La Louve, Grand'Place, conférence de M. Spée. Violences. Injures. On crie à l'orateur : *gij liegt* (vous mentez). Vous connaissez pourtant la modération, la fermeté de M. Spée ! Scènes de violence après la séance.

On allongerait aisément la liste...

* S'il est un professeur plein de son devoir, c'est à coup sûr celui qui fait le cours de flamand en seconde (humanités modernes) à l'Athénée de Bruxelles, pour autant que nous nous en rapportions à une lettre d'un de ses élèves que publie *La Lutte Wallonne* (22 octobre).

Sans s'inquiéter de la préparation des jeunes gens, il ne parle que le flamand, et si l'un d'eux réclame : « Je sais, dit-il, qu'il en est parmi vous » qui ne comprennent rien à ce que je dis, *mais je m'en fiche !* »

Il est certain que s'il ne s'en. . (comment dire ?) moquait pas, il parlerait plus lentement, et se souviendrait qu'il est appointé pour se faire comprendre. Mais...

* Dans *La Meuse*, article de GEORGES RENCY :

« Personnellement, il ne m'est point arrivé de toucher à la question flamande dans un journal, sans recevoir des lettres — toujours anonymes — où j'étais couramment comparé à toutes les bêtes immondes de la création. Récemment, un vaillant « kevel », qui signait Pieter De Coninck, me menaçait même de déposer une plainte en règle, contre moi, entre les mains de mon ministre, pour que celui-ci me mit au pas »

* Koekelberg, 31 juillet. Cérémonie de la Fleur de la Reine.

« L'Union Nationale Wallonne avait envoyé à cette fête une délégation de vingt de ses membres, précédée du drapeau. Les Wallons participèrent au cortège.

« Au moment de la remise des médailles, lorsque le titre de l'Union Nationale Wallonne fut appelé, un individu se détachant d'un cercle de Flamingants apostropha le bureau, en criant : « Parlez le flamand ! »

« Il vociféra d'autres injures encore. Mais sa voix fut bientôt couverte par les protestations des gens sensés et convenables, flamands et wallons. Car nous ne songeons nullement à rendre responsables les Flamands de la folie de quelques énergumènes.

« Enfin, on tira les primes au sort ; et l'une d'elles échut à l'Union

Nationale Wallonne, ce qui exaspéra encore le groupe en question des flamingants-hurleurs. A la sortie de la salle, les voyous que nous mettons en cause, poussèrent courageusement des « hou ! hou ! » comme des chiens. »

• Un grand mouvement d'opinion traverse le pays, pour ou contre un projet de loi scolaire. — Il s'agit, on l'avoue de part et d'autre, de la liberté de conscience. — Laissera-t-on de côté la querelle linguistique ?

Sans doute, car M. Hymans l'a dit, elle est accessoire ; on s'entendra sans peine, pourvu que les Wallons soient conciliants...

Or, le 17 juin, M. Paul Hymans prend la parole à l'Hippodrome d'Anvers, après M. Franck.

A peine a-t-il ouvert la bouche, qu'on lui crie : « In 't vlaamsch ! In 't vlaamsch ! » Grand tumulte. Expulsion des perturbateurs.

Et grâce à l'esprit « conciliant » de ceux qui restaient, M. Hymans peut enfin s'adresser à eux dans une langue qu'il comprennent, du reste, .. la française.

Or, Pierre disait à Blaeskaak, un des perturbateurs :

— Voyons, laissez-nous parler ! Vous vous p étendez partisan de la liberté des langues !

Blaeskaak se redressa, réfléchit une seconde en caressant une barbe rousse, puis répondit :

— De la liberté des langues, oui ; mais pas de la liberté de parole.

Et il partit d'un rire bruyant.

• Restons à Anvers, puisque nous y sommes.

Le 7 août, le Conseil communal se demande s'il convient que l'administration réponde en français aux lettres qui lui sont adressées dans cette langue.

Et, dit un confrère, il se trouva des conseillers assez ignorants des règles de la bienséance pour demander que l'administration ne réponde qu'en flamand...

D'Anvers encore ce même fait que nous apporte le *Méphisto* : (5 sept.) La semaine dernière nous avons assisté aux funérailles de notre très sympathique concitoyen M. Ferdinand De Wael : à la mortuaire nous avons constaté avec regret que notre premier magistrat, M. Jan De Vos — sans respect pour le défunt, et sans déférence pour les membres présents d'une famille essentiellement française — avait prononcé une délicate oraison en flamand.

Autre entrefilet, emprunté à un journal du 15 juillet.

Un de nos amis, homme d'affaires considérable, nous montrait hier, dit la *Gazette de Charleroi*, un accreditif créé à Anvers, payable à Charleroi et rédigé exclusivement... en flamand. Toutes les recommandations que portent ordinairement les chèques de la Banque nationale étaient exclusivement rédigées en moedertaal. Voilà où nous en sommes ! Il est évident que les « papiers » de la succursale d'Anvers payables à l'étranger sont également rédigés dans cet idiome mondial !

Il semble pourtant que les Anversoises inclinent à désarmer ; ils accep-